



Bellegarde, le 29 septembre 2014

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE  
**BELLEGARDE**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le dix-neuf septembre deux mille quatorze.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

**Etaient absents :** Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

**Procurations :** de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

**Soit, 20 présents et 25 votants**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

🕒 **Monsieur le Maire** ouvre la séance à 20H30 et propose à l'ensemble des conseillers municipaux d'approuver et de signer le compte-rendu de la séance précédente. **Monsieur BONHOMME** fait part d'une remarque de Madame ROUVRAY d'ajouter dans l'avenant au protocole avec TERRALYS que celui-ci court pour 10 ans. **Monsieur le Maire** explique qu'il a été précisé dans l'avenant tout comme dans la délibération finale que celui-ci courrait pour toute la durée du protocole. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.

**Monsieur le Maire** rend compte au conseil des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été consentie.

**Monsieur BONHOMME** interroge M. le Maire sur la décision concernant la mission de consultant technique. **Monsieur le Maire** répond que le montant indiqué est annuel, ramené à un coût horaire.

Il rappelle également que les marchés à bons de commandes sont attribués avec un engagement de la mairie seulement sur des montants minimums.

#### 2. MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX - MARCHÉ DE NOËL

**Monsieur le Maire** expose au Conseil qu'il convient de mettre à jour la grille des tarifs communaux en ce qui concerne les droits de place du Marché de Noël.

Il propose d'approuver un tarif forfaitaire par stand pour le Marché de Noël à **50,00€** par stand au lieu de 20,00€.

**Madame NAVATEL** précise que nos tarifs étaient peu élevés en comparaison de ceux pratiqués dans les villages alentours.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **3. COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE**

**Monsieur le Maire** expose au conseil qu'il convient de délibérer afin de renouveler le Comité Technique.

Il rappelle que le Comité Technique est une instance de représentation et de dialogue que l'administration, en sa qualité d'employeur, doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Ce comité ne traite que les questions collectives, à la différence de la Commission Administrative Paritaire (CAP) qui examine les questions individuelles.

Il rend trois types d'actes : des avis, des propositions et des recommandations, qui, toutefois, ne s'imposent pas à l'administration.

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ainsi que le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **4. CRÉATION D'UN C.H.S.C.T.**

**Monsieur le Maire** rappelle au conseil que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Considérant que la collectivité a atteint l'effectif requis, et qu'elle est, de ce fait, tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il propose de le créer et de fixer le nombre de membres titulaires des représentants du personnel à 5.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **5. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR – ALSH**

**Monsieur le Maire** présente au conseil les principales dispositions contenues dans ce nouveau projet de règlement intérieur du service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Il rappelle que ce règlement a pour but de fixer les conditions de fonctionnement du service et qu'il s'agit de mesures concernant le fonctionnement interne de l'ALSH.

**Monsieur le Maire** précise notamment que l'accueil des enfants dès 3 ans a été pris en compte.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

**Arrivée de Messieurs Michel BRESSOT et Claude Janvier**, s'excusant de leur retard, car retenus par une autre réunion communale, pour laquelle ils s'étaient engagés bien avant la planification du conseil municipal.

**Soit, 22 présents et 26 votants**

### **6. CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS – APE ST PIERRE DE MEZOARGUES**

**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que la Cuisine centrale de la commune de Bellegarde a été sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves de la commune de Saint Pierre de Mézoargues pour la prestation « confection et livraison en liaison chaude » de ses repas scolaires.

Il propose donc d'approuver le projet de convention ci-joint qui va définir les modalités de mise en place de cette prestation.

**Monsieur le Maire** précise que cela représente une quinzaine de repas de plus par jour pour cette commune limitrophe de Vallabrègues. Il rappelle les différents tarifs appliqués.

**Monsieur BONHOMME** s'interroge sur le maintien de la qualité et craint que l'on se rapproche d'une cuisine industrielle.

**Monsieur le Maire** répond que pas du tout et pense que ses craintes sont dues à une méconnaissance du service. Il rappelle les pratiques à la fois en termes de préparation que de tarifs appliqués.

**Monsieur le Maire** s'étonne de cette réaction, considérant le statut de Monsieur BONHOMME au sein de l'école Jeanne D'Arc, pour laquelle il constate par ailleurs une insatisfaction des familles concernant les tarifs appliqués.

Monsieur le Maire en profite pour féliciter le personnel de la cuisine centrale et ajoute que la capacité de production n'est d'ailleurs pas utilisée à son maximum ; mais nous ne cherchons pas à faire de la vente à tout prix, puisque nos effectifs scolaires vont encore augmenter.

Il rappelle les investissements ainsi que le renforcement en personnel qui ont été réalisés pour cette cuisine. Monsieur le Maire reste cependant à l'écoute d'éventuels parents insatisfaits.

**Monsieur JANVIER** demande pourquoi L'APE a fait appel à nous ? **Monsieur le Maire** explique et argumente sur la différence entre liaison chaude et la liaison froide.

**Monsieur JANVIER** demande si la cuisine est équipée d'un groupe électrogène de secours ?

**Monsieur le Maire** répond que ce n'est pas prévu pour l'instant mais que le projet est à l'étude. Nous avons toujours la possibilité, en cas de panne d'électricité, de louer ce type de matériel, ou bien d'élaborer des repas froids.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

## **7. FOURNITURE DE REPAS A LA COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT – AVENANT POUR REPAS DU MERCREDI**

**Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal la délibération n° 12-119 du 17 décembre 2012 approuvant la mise en place d'une prestation de préparation et de livraison de repas en liaison chaude à la commune de Jonquières Saint Vincent, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et, en conséquence, à la modification de l'organisation de la semaine scolaire, Monsieur le Maire de la commune de Jonquières Saint Vincent sollicite nos services afin d'étendre notre prestation à la livraison de repas le mercredi.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

8. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1179(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Monika PERIN née BUONO et M. Patrick PERRIN - 72 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin

9. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1183(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mmes Nicole BONNET née BOUQUET et Karine BONNET - 134,40 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin

10. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1187(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Maryline GANDOIN née GRAVIL, représentant la SCI DU LAC BLEU -561 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin

11. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1280(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Maryline GANDOIN née GRAVIL et M. Pierre GANDOIN - 168 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin

12. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1560(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Christine PORTEFAIX née MAUVES et M. Charles PORTEFAIX - 132 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin
13. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1793(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Sandrine MALET née DELAPORTE / M. Jacques MALET / M. David DAYRE - 308 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin
14. **CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1940(P)**, LIEU-DIT « LA VAQUE BASSE» A LA COMMUNE DE BELLEGARDE - Mme Sylvie LECHERBONNIER née OLLAGNON / M. Philippe LECHERBONNIER / Mme Marie-Yvonne NUNEZ née SUCHON et M. Yves NUNEZ - 79 m<sup>2</sup> d'emprise du chemin

**Pour les questions N° 8 à 14 :**

**Monsieur le Maire** expose au conseil qu'en date du 18 février 2014, par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides. Les superficies seront précisées dès l'établissement des documents d'arpentage réalisés par un géomètre Expert, pour les actes notariés.

**Monsieur le Maire** explique l'intérêt de ces acquisitions et attire notamment l'attention sur l'état de la route.

**Monsieur BONHOMME** questionne Monsieur le Maire sur le montant des frais qui vont en résulter ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il en sera de même que pour nos autres voiries à reprendre au niveau réseaux, bitume, etc.

- question 8 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 9 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 10 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 11 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 12 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 13 : le conseil approuve à l'unanimité
- question 14 : le conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal et se réjouit que ce dossier qui dure depuis un certain nombre d'années pourra ainsi être enfin traité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord afin qu'il soit ajouté trois questions supplémentaires à l'ordre du jour. Accord unanime.

**15. ACQUISITION D' ACTIONS – SPL CCBTA - ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX C.A. ET A.G. DE LA SPL**

**Monsieur le Maire** rappelle que, lors de la séance du 6 mars 2014, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la SPL Terre d'Argence et la nouvelle répartition du capital social entre les six actionnaires. Cette nouvelle répartition entraîne la modification du nombre de siège au Conseil d'Administration.

Il précise que, pour permettre la mise en œuvre de cette décision, nous devons approuver certains mouvements d'actions exigés par ce projet, ce qui représente pour Bellegarde un nombre de 238 actions pour un montant de 23 800€ à verser à la CCBTA. Le montant du capital pour la commune s'élèvera donc à 28 800 € (capital initial 5 000€ + 23 800 € d'actions supplémentaires).

Cette modification entraîne un changement dans la composition du Conseil d'Administration : nous obtenons 2 sièges au lieu d'1.

**Afin de procéder à la désignation des membres, Monsieur le Maire se retire.**

**Soit, 21 présents et 24 votants**

La désignation des membres se fera, conformément à un accord unanime, avec un vote à main levée.

- ☞ **Monsieur Jérôme PANTEL et Madame Aurélie MUNOZ** sont unanimement désignés pour représenter la commune au **conseil d'administration** de la SPL ;
- ☞ **Monsieur Jérôme PANTEL** est unanimement désigné pour représenter l'actionnaire « Commune de Bellegarde » **au sein des assemblées** (AGO, AGM, AGE).

**Le conseil approuve enfin à l'unanimité** l'acquisition des 238 actions.

**Monsieur le Maire revient en séance.**

**Soit, 22 présents et 26 votants**

## **16. CONVENTION AVEC LA CCBTA – MUTUALISATION DU POSTE « DIRECTION DES FINANCES »**

**Monsieur le Maire** rappelle tout d'abord l'absence de notre attachée territoriale, responsable des finances et des marchés publics, en raison de sa demande de disponibilité depuis le mois de juin et expose qu'il est nécessaire de pallier cette absence ; à cela, il ajoute que la CCBTA a aussi besoin d'étoffer ses effectifs notamment en matière de finances.

Il est donc apparu intéressant pour nos deux collectivités de réaliser un recrutement en commun.

Le choix s'est porté sur une attachée, de la région parisienne mais originaire du Languedoc Roussillon, ayant de la famille sur Nîmes.

**Monsieur le Maire** propose d'approuver le projet de convention de partenariat avec la CCBTA qui a été présenté à l'ensemble des élus. L'objectif étant de nommer cet agent à compter du 1er octobre 2014.

**Monsieur BONHOMME** s'interroge sur l'encadrement et les jours de présence.

**Monsieur le Maire** rappelle que son cycle de travail reposera sur une quotité de travail de 50% pour chaque structure : les lundi et mardi dans les locaux de la commune de Bellegarde ; les jeudi et vendredi dans les locaux de la CCBTA ; et, par alternance, le mercredi matin sur la commune ou à la CCBTA.

Il précise également qu'elle exercera ses missions sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le Président de la CCBTA, et sous l'autorité fonctionnelle partagée de Monsieur le Président de la CCBTA et de Monsieur le Maire de la commune de Bellegarde.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

## **17. AIDE FINANCIERE A LA COMMUNE DE SAINT LAURENT LE MINIER (30) SUITE AUX INONDATIONS**

**Monsieur le Maire** évoque l'actualité malheureuse avec les récents événements climatiques et notamment l'actualité d'un petit village viganais, Saint Laurent Le Minier, traversé par un torrent d'une hauteur de 2m50, avec tous les dégâts que cela a engendré.

**Monsieur le Maire** propose de leur apporter une aide, même si cela reste symbolique compte tenu de l'ampleur des dégâts.

Il rappelle les événements survenus dans le passé à Bellegarde et les aides reçues à l'époque ; toutes, quelles que soient leur nature et leur importance, étaient bienvenues et nécessaires.

**Monsieur le Maire** propose donc de verser un montant de 5 000 euros à cette commune sinistrée et précise qu'il est prêt à écouter d'autres propositions. Possibilité par exemple aussi de donner à Ales, également sinistrée, mais la communauté d'agglomérations interviendra très certainement ; le petit village de Saint Laurent le Minier semble beaucoup plus fragile et dispose de très peu de moyens pour réparer tous ces dégâts (Ecole, Mairie...).

**Monsieur JANVIER** dit que ce geste est louable mais pense qu'on pourrait faire appel à la générosité de tous les bellegardais.

**Monsieur le Maire** est d'accord et évoque les appels aux dons alésiens. Mais il n'est peut-être pas du ressort de la mairie de lancer directement cet appel aux dons. Notre aide communale n'empêchera pas les citoyens de faire aussi un geste s'ils le peuvent à leur niveau.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

⊕L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 21H30.

La secrétaire de séance,  
Mme Aurélie MUNOZ

Juan MARTINEZ,  
*Maire de Bellegarde*